



SNJ - CFDT - SUD - CFTC

Déclaration préalable au CCE du 21 novembre 2006

C'est dans un contexte particulier que s'ouvre ce CCE Extraordinaire. Depuis le 16 octobre 2006, France 3 est le théâtre d'un conflit dur relatif aux salaires.

Pour nos quatre organisations syndicales (SNJ, CFDT, SUD, CFTC), la revendication salariale n'est pas à opposer à de grandes questions économiques liées au devenir de l'entreprise, à certaines de ses structures (telles que la filière production) ou à l'emploi.

Nous ne marchandons pas une revendication salariale légitime contre des garanties illusoires.

Le conflit durera tant que la Direction n'aura pas apporté une réponse à la hauteur des attentes des salariés.

Le 21 novembre 2006